

## FORMATION EN DROIT ÉQUIN ORGANISÉE PAR L'IDE

### **INSTITUT DU DROIT ÉQUIN**

(Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 74.87.01052.87 auprès du Préfet de  
Région du Limousin)

## **Pension de chevaux et enseignement de l'équitation : quelle responsabilité pour les centres équestres ?**

**Date et Horaires** : Lundi 11 Juin de 14h00 à 17h30

**Lieu** : Maison municipale des Sports – 35 boulevard de Beaublanc – 87100 Limoges

### **Programme prévisionnel :**

Déjeuner puis accueil à 14h00

#### **1- Enseignement d'équitation et responsabilité 14h30**

Laurie BESSETTE et Claire BOBIN, Institut du droit équin

#### **2- Pension d'équidés et responsabilité 15h30**

Laurie BESSETTE et Claire BOBIN, Institut du droit équin

#### **3- Questions réponses 16h30**

*Pot de l'amitié*

Modalités d'inscription : 10 € par personne, bulletin d'inscription à retourner à l'IDE

Nom.....Prénom.....

Profession.....

Adresse.....

Mail.....

Téléphone.....

Souhaite participer à la journée de formation « **Pension de chevaux et enseignement de l'équitation : quelle responsabilité pour les centres équestres ?** » et s'engage à régler 10 € au titre des frais d'inscription (par chèque à l'ordre de l'Institut du droit équin)

Souhaite déjeuner dans un restaurant à proximité (Possibilité de choisir différents menus, 20€ maximum)

Fait à .....le ..... Signature

Institut du Droit Équin

CDES – Hôtel Burgy - 13, rue de Genève – 87100 LIMOGES

Tel : 05.55.45.76.30 – E-mail : [contact@institut-droit-equin.fr](mailto:contact@institut-droit-equin.fr) & [droitequin@gmail.com](mailto:droitequin@gmail.com)

[www.institut-droit-equin.fr](http://www.institut-droit-equin.fr)